

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 74 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.2			
Ancien Code	PEGL3B74LG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEGB3740		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement familiarisera les étudiants aux concepts clés relatifs à la pédagogie différenciée. Il permettra aux étudiants de comprendre l'évolution de la différenciation pédagogique et son intérêt dans les classes du secondaire. Cette unité d'enseignement a pour finalité de mener l'étudiant à concevoir, créer, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.5 Repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, les étudiants seront capables de mettre en avant des pistes d'actions pour gérer l'hétérogénéité au

sein des classes, d'introduire de la différenciation pédagogique au sein de leurs pratiques.

- * de maîtriser les différents concepts abordés aux cours;
- * de mettre en pratique les principes et stratégies de différenciation dans leur pratique professionnelle;
- * se créer un inventaire de stratégies pour intervenir de façon différenciée en tant qu'enseignant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL3B74LGA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL3B74LGA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Ancien Code	6_P EGL3B74LGA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B EGB3741		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Maryline FAYT (maryline.fayt@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours familiarisera les étudiants aux concepts clés relatifs à la pédagogie différenciée. Sensibilisation aux différents troubles d'apprentissage spécifiques (TAS) et aux types de handicaps.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Inscrit dans une logique de lutte contre l'échec scolaire, ce cours a pour but d'amener les étudiants-stagiaires à introduire de la différenciation pédagogique au sein de leurs pratiques en prenant en considération l'hétérogénéité des élèves, et leurs besoins spécifiques.

Définir ce qu'on entend par chaque trouble, maladie, handicap,... Expliquer les interventions à privilégier pour chacun d'eux.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Acte d'apprendre - Leviers et freins à l'apprentissage - Différenciation pédagogique - Remédiations.

Troubles d'apprentissage (cognitifs, psychologiques): dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyspraxie, bégaiement, déficience intellectuelle, troubles du comportement, troubles de l'attention, hauts potentiels, enfant malade...

Notions d'orthopédagogie - Enseignement spécialisé - Intégration/inclusion.

Mise en oeuvre de la différenciation pédagogique. Prise en charge des élèves en difficulté. Pratiques de terrain, outils, méthodes qui contribuent à rendre les élèves "acteurs". Evaluation des apprentissages dans un tel contexte.

Démarches d'apprentissage

Analyse de séquences observées ou prestées dans toute classe mettant en oeuvre cette démarche et interview des maîtres de stage sur leurs pratiques.

Travaux de recherche à propos des différentes facettes du cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

Echanges (corrections, réponses aux questions, aides..) en fonction des demandes et besoins des étudiants.

Sources et références

- PARE, M. & LEROUX, M. (2016). Mieux répondre aux besoins diversifiés de tous les élèves. Des pistes pour différencier, adapter et modifier son enseignement. Chenelière Education.

- GUILLOUX, R. (2009). L'effet domino "DYS". Montréal : Chenelière Education.

- REID, G. (2010). Enfants en difficulté d'apprentissage. Intégration et styles d'apprentissage. Bruxelles : De Boeck.

- HUME, K. (2009). Comment pratiquer la pédagogie différenciée avec de jeunes adolescents ? La réussite scolaire pour tous. Bruxelles: De Boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents, notes de cours, Powerpoint, vidéos.

4. Modalités d'évaluation

Principe

100% Evaluation sur base du travail journalier > Recherches, démarches actives, vidéo(s) et échanges lors du second quadrimestre. La non-présentation d'une partie (en fonction des consignes données) entraîne la mention "pas présenté".

Mêmes modalités d'examen -100% de l'évaluation sur base du travail effectué : démarches actives, vidéo et animation- au troisième quadrimestre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).